

# Vaccin à haute dose contre la grippe saisonnière pour les personnes de 65 ans et plus

## Santé publique — Fiche d'information

La vaccination est l'une des plus importantes réalisations dans le domaine de la santé publique. Au cours des 50 dernières années, elle a permis l'élimination, l'endiguement et le contrôle de maladies qui étaient autrefois très courantes au Canada<sup>1</sup>. Les vaccins aident le système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

### Qu'est-ce que la grippe saisonnière?

La grippe saisonnière est une infection respiratoire causée par un virus. Les personnes qui attrapent la grippe ne montrent pas nécessairement de symptômes, mais peuvent malgré tout transmettre le virus aux autres. La grippe peut ressembler à d'autres virus respiratoires ou au rhume. Cependant, les signes et les symptômes de la grippe sont généralement plus graves que ceux du rhume. Ces symptômes peuvent inclure une fièvre élevée soudaine, des courbatures, de la fatigue extrême, un mal de gorge et une toux sèche. La nausée et les maux d'estomac peuvent aussi survenir, particulièrement chez les jeunes enfants. La grippe peut entraîner des problèmes plus graves, comme une pneumonie, qui nécessitent parfois une hospitalisation.

La grippe peut se transmettre facilement d'une personne à une autre par la toux, les éternuements ou le partage d'aliments ou de boissons. Il est aussi possible d'attraper la grippe en portant les mains à la bouche, aux yeux ou au nez, après avoir touché des objets contaminés par le virus. C'est pourquoi il est important de se couvrir le nez et la bouche avec l'avant-bras pour tousser ou éternuer. Il faut aussi éviter de se toucher le visage et se laver souvent les mains. Le lavage des mains peut être fait avec de l'eau et du savon ou à l'aide d'un désinfectant pour les mains à base d'alcool, surtout après avoir toussé ou éternué.

La saison de la grippe a lieu chaque année. Au Manitoba, elle commence généralement à l'automne et dure jusqu'au printemps. Pour votre protection, vous devriez vous faire vacciner contre la grippe tôt à l'automne avant que la grippe se mette à circuler au Manitoba.

### Qu'est-ce que le vaccin à haute dose contre la grippe et en quoi est-il différent du vaccin à dose standard?

Chaque année, les chercheurs surveillent la propagation de la grippe dans le monde. Ils utilisent ces données pour prédire quelles souches de la grippe risquent de rendre le plus grand nombre de personnes malades au cours de la prochaine saison de la grippe. Ces souches sont ensuite introduites dans le vaccin contre la grippe pour cette année-là. Par conséquent, le

vaccin peut varier d'une année à l'autre. Pour cette raison, et parce que la protection offerte par le vaccin diminue au fil du temps, il est important de se faire vacciner contre la grippe chaque année.

### **Le vaccin antigrippal ne protège pas contre d'autres infections virales ou bactériennes, y compris des maladies comme le rhume, la grippe intestinale ou d'autres affections respiratoires, dont la COVID-19.**

Le Manitoba offre actuellement aux adultes plus âgés un vaccin à dose standard et un vaccin à haute dose contre la grippe. Ce vaccin est administré par injection (à l'aide d'une seringue). Aucun de ces deux vaccins ne contient de virus vivant. Ils peuvent fournir une protection contre quatre souches du virus de la grippe considérées comme pouvant causer le plus de cas de grippe.

Le vaccin à haute dose contient quatre fois plus de protéines du virus de l'influenza (ou antigènes). L'antigène est la composante du vaccin qui aide le corps à acquérir une immunité. Les personnes ont généralement une plus grande réponse immunitaire au vaccin à haute dose. Ce fait est important pour les personnes de 65 ans et plus, dont la réponse immunitaire n'est généralement pas aussi élevée que celle des personnes de moins de 65 ans.

### **Pourquoi les personnes de 65 ans et plus devraient-elles recevoir le vaccin à haute dose contre la grippe?**

Toutes les personnes de 65 ans et plus devraient recevoir le vaccin à haute dose contre la grippe.

Les personnes de 65 ans et plus ont un risque plus élevé de présenter des complications si elles attrapent la grippe, en partie parce que leur système immunitaire ne réagit pas toujours aussi bien que celui des personnes plus jeunes.

Une dose d'antigène plus élevée est la meilleure façon de protéger les Manitobains de 65 ans et plus contre la grippe, qui peut souvent être grave et parfois même fatale.

Recevoir le vaccin contre la grippe peut réduire le nombre de visites chez le médecin, d'hospitalisations et de décès pendant la saison de la grippe, particulièrement pour les personnes qui présentent un risque accru de maladie grave attribuable au virus de la grippe.

<sup>1</sup> Agence de la santé publique du Canada

# Vaccin à haute dose contre la grippe saisonnière pour les personnes de 65 ans et plus

Il a été démontré que le vaccin antigrippal à haute dose réduit le risque d'infection par la grippe et d'hospitalisation chez les personnes de 65 ans et plus, parce qu'il offre une réponse immunitaire supérieure à celle du vaccin standard contre la grippe. Cela est particulièrement vrai pour les personnes qui vivent dans des établissements de soins de longue durée ou des foyers de soins personnels.

**Pour la saison de la grippe 2022-2023, le Manitoba offrira gratuitement le vaccin antigrippal à haute dose aux personnes âgées de 65 ans et plus.**

**Vous devriez vous faire vacciner tôt à l'automne avant que la grippe se mette à circuler.**

## Qui ne devrait PAS recevoir le vaccin à haute dose contre la grippe?

Les personnes suivantes ne devraient pas se faire vacciner contre la grippe :

- Toute personne ayant eu une réaction allergique grave à une dose précédente d'un vaccin antigrippal.
- Toute personne ayant eu une réaction allergique grave à un ingrédient d'un vaccin antigrippal (sauf les œufs).
- Toute personne ayant présenté le syndrome de Guillain-Barré dans les six semaines suivant l'administration d'un vaccin antigrippal.

Pour connaître la liste détaillée des ingrédients d'un vaccin, veuillez consulter la monographie de produit du fabricant à propos du vaccin (voir le lien ci-dessous). Vous pouvez également consulter votre fournisseur de soins de santé ou la personne qui administre le vaccin.

Le vaccin antigrippal à haute dose est approuvé pour les personnes âgées de 65 ans et plus. Les personnes de moins de 65 ans ne devraient pas recevoir le vaccin à haute dose; elles doivent plutôt recevoir le vaccin antigrippal standard.

## Quels sont les effets secondaires possibles du vaccin à haute dose contre la grippe?

Santé Canada approuve les vaccins après un examen de leur qualité et de leur sécurité.

Le vaccin antigrippal à haute dose contient plus de protéines du virus de la grippe (antigènes) que le vaccin standard et peut donc causer davantage de douleur, de rougeur ou d'enflure à l'endroit où le vaccin a été administré. Certaines personnes peuvent aussi avoir de la fièvre ou un mal de tête, ou ressentir de la fatigue. De l'acétaminophène (p. ex., Tylenol<sup>MD</sup>, Tempra<sup>MD</sup>) peut être administré pour soulager la fièvre et la douleur.

Il est important de rester pendant 15 minutes à la clinique après avoir reçu un vaccin, car il existe une très faible possibilité qu'une réaction allergique grave se produise. Ces

réactions peuvent comprendre de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si ces symptômes se manifestent, **consultez immédiatement un médecin.**

**Signalez tout effet secondaire grave ou inattendu à un fournisseur de soins de santé.**

## Votre dossier de protection

Tous les vaccins que vous recevez, y compris le vaccin contre la grippe, sont inscrits sur votre fiche d'immunisation dans le registre d'immunisation du Manitoba. Ce registre :

- permet aux fournisseurs de soins de santé de savoir quels vaccins vous avez reçus ou avez besoin de recevoir;
- peut servir à produire des fiches d'immunisation ainsi qu'à vous avertir ou à avertir votre professionnel de la santé si vous avez manqué une immunisation particulière;
- permet au ministère de la Santé du Manitoba et aux responsables de la santé publique de surveiller l'efficacité des vaccins pour prévenir des maladies.

La Loi sur les renseignements médicaux personnels protège les renseignements vous concernant. Vous pouvez demander à ce que vos renseignements médicaux personnels ne soient pas visibles pour les fournisseurs de soins de santé. Demandez plus de renseignements à votre fournisseur de soins de santé.

Les infirmières et infirmiers de la santé publique peuvent vous fournir une liste des vaccins que vous avez reçus. Pour voir la liste des bureaux de la santé publique, consultez la page : [www.gov.mb.ca/health/publichealth/offices.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/publichealth/offices.fr.html).

## Pour en savoir plus sur la grippe ou le vaccin contre la grippe :

Consultez votre fournisseur de soins de santé.

Téléphonez à Health Links – Info Santé au 204 788 8200 à Winnipeg ou au 1 888 315-9257 sans frais ailleurs au Manitoba.

Ou consultez :

**Programme manitobain de vaccination contre la grippe saisonnière :**

[www.manitoba.ca/health/flu/index.fr.html](http://www.manitoba.ca/health/flu/index.fr.html)

**Fiche d'information de la santé publique sur le vaccin contre la grippe saisonnière :**

[www.manitoba.ca/health/flu/factsheets.fr.html](http://www.manitoba.ca/health/flu/factsheets.fr.html)

**Gouvernement du Canada :**

[www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/grippe-influenza.html](http://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/grippe-influenza.html)

Les liens vers les monographies de produit pour tous les vaccins contre la grippe saisonnière utilisés se trouvent à l'adresse suivante :

[www.gov.mb.ca/health/flu/resources.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/flu/resources.fr.html).